Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Beauvais, le 4 avril 2018

Direction départementale
des Territoires

Madame, Monsieur,

L'article 7 de la Charte de l'environnement consacre, en tant que principe à valeur constitutionnelle, le droit pour toute personne de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. Les arrêtés relatifs à la chasse notamment l'arrêté d'ouverture et de fermeture doivent être soumis à la participation du public conformément à l'article L.120-1 du code de l'environnement.

C'est dans ce cadre que le présent projet d'arrêté d'ouverture et fermeture de la chasse pour la saison 2018 / 2019 a été élaboré.

Le document présente les dates d'ouverture et de clôture générale et spécifique en fonction des espèces présentes dans le département, éventuellement soumises à plan de chasse ou plan de gestion.

Le projet d'arrêté fait l'objet d'une consultation publique de 21 jours du 4 avril au 25 avril 2018.

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des Territoires

Jean GUINARD

2, boulevard Amyot d'Inville - BP 20317 - 60021 BEAUVAIS Cedex
Téléphone : 03 44 06 50 00 - Télécopie : 03 44 06 50 01
Courriel : ddt-seef-cf@oise.gouv.fr - Site Internet : www.oise.gouv.fr